



Lettre d'information La CGT n°1 modification du PIVH 2023/2024

Dans le cadre des CST des 12 et 26 octobre 2023, notre organisation syndicale avait apporté un moratoire portant sur 28 remarques de fond ou de forme sur le toilettage du PIVH 2023/2024 (pour rappel le toilettage du PIVH de 2020 n'avait pas fait l'objet d'un passage en CT...pourtant obligatoire !).

Au-delà des détails d'une mise à jour nécessaire (nouvelles appellations des services suite aux réorganisations...) , et surtout la mise en place des 1607heures (avec modification des horaires hebdomadaires devant être callés à 40h/semaine en moyenne), nos interventions ont permis de clarifier certains sujets de fond :

- 1) Affichage des horaires de travail des cycles atypiques (rotations sur 4 semaines, agents dispensés de vh...) ;
- 2) Rôle et fonction de chacun des intervenants ;
- 3) Définition claire et règlementaire de la prise en compte des horaires d'appels :

Pour ce sujet, la CGT a enfin obtenu une rédaction qui ne devrait plus porter à interprétation (cf. fiche VII 7 pages 127 et128) : pour les agents intervenants en action de viabilité hivernale et de DIS, il conviendra dorénavant de considérer que c'est l'heure d'appel (en semaine comme le week-end) qui doit être intégrée comme du temps de travail effectif (et donc rémunérée) dans la limite d'une demi-heure afin de permettre aux intervenants de se rendre sur leurs lieux de travail (sous réserves de conditions exceptionnelles à la marge).

Au passage, cette clarification nécessaire n'aurait pas été utile si la collectivité n'avait pas cherché à faire du gagne petit depuis la décentralisation en 2007 (pour les anciens de la DDE, ces futilités n'existaient pas à l'époque...)

Enfin, malgré les avancées notables liées à cette nouvelle rédaction, notre organisation syndicale a été contrainte de voter contre le projet de PIVH tel qu'il était rédigé (uniquement du fait que la collectivité avait décidé dans un excès de zèle juridique et par dogmatisme de rajouter des nouvelles notions pour le maintien en service durant les grèves). Pour ce sujet nous continuons à dénoncer la mise en œuvre aux forceps des nouveaux préceptes que la collectivité cherche à nous imposer...et nous allons utiliser tous les recours pour éviter la mise en œuvre imposée des nouvelles procédures pour le maintien en service.